



**OCTOBRE 2020**

**JOURNAL  
DE  
VALBOIS**

**N°30**

**PANNEAU POPCKET**

---

**OFFRES D'EMPLOI**

---

**ALERTE  
CAMBRIOLAGES**

---

**Lieux de  
Prélèvement  
Dépistage COVID 19**

---

**COMPTE-RENDU de  
la réunion du  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 OCTOBRE  
2020**

**MAIRIE DE VALBOIS**

20 RUE DES FONTAINES  
55300 VALBOIS  
03 29 89 09 38

<http://www.valbois-meuse.fr>

Ouverture du secrétariat de  
mairie :  
Mardi de 14 H à 18 H

SOYEZ  
**ALERTÉ  
PRÉVENU  
INFORMÉ**



**PANNEAUPOCKET**  
Informe et Alerte les habitants

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie s'est équipée de l'application **PanneauPocket**.

Les événements locaux, l'actualité de la Commune, les informations de coupures réseaux, alertes météo sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.



L'APPLI MOBILE QUI VOUS RAPPROCHE DE VOTRE MAIRIE

## Simple et gratuit Testez vous-même !

1 -Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant  
**PanneauPocket** sur  
**AppStore** ou **Playstore**

2 -Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre commune en favori en cliquant sur le cœur situé à côté de son nom

**Pas besoin de créer un compte : 100% anonyme !**

Vous recevrez désormais des notifications de votre Commune en cas d'alertes ou d'informations

**Bonne utilisation!**

\*\*\*\*\*

### OFFRE D'EMPLOI :

**La commune recrute :  
un agent technique d'entretien  
pour les locaux de la Mairie,  
horaires et temps de travail à définir.**

**Les personnes intéressées peuvent se présenter pendant la  
permanence**

**ou**

**adresser leur candidature par écrit à l'adresse de la mairie**

**ou**

**par mail : [mairie.valbois@orange.fr](mailto:mairie.valbois@orange.fr) .**

Pour la population, par le gendarme

### Recrudescence des cambriolages ! Appel à la vigilance !

Le département de la Meuse connaît une recrudescence des cambriolages, 13 faits constatés sur les 10 derniers jours, visant principalement les résidences principales en l'absence des occupants.

Avec le retour de l'automne et des jours plus courts, la surveillance dite naturelle, exercée les uns envers les autres, tend à diminuer (moins de monde en extérieur, moins de promeneurs...). Cela profite aux délinquants car leur présence est moins décelée.



**La gendarmerie de la Meuse vous demande d'accroître votre vigilance !**

### Quelques rappels pour limiter les atteintes aux biens

- verrouillez et sécurisez vos portes d'entrée principale (ouvrant le plus fracturé) ;
- en votre absence faites illusion (le délinquant depuis la route doit pouvoir supposer que vous êtes présent) ;
- dialoguez avec vos voisins pour amener une surveillance réciproque ;
- équipez votre habitation en moyens de détection (alarme, vidéoprotection, éclairage de sûreté...)
- en cas d'absence prolongée, pensez à l'**Opération Tranquillité Vacances** (une surveillance spécifique de son domicile par des militaires de la Gendarmerie)

Formulaire disponible en cliquant sur  ci-dessous.

### Si vous êtes victime :

Ne touchez à rien (préservation des traces et indices) et composez immédiatement le 17

Pour toute urgence composez le 17  
(ne pas répondre à ce présent message de prévention)

# Attention , des cambriolages ont eu lieu en journée à Varvinay

# LIEUX DE PRELEVEMENTS POUR LE DEPISTAGE DU COVID 19

<b>SECTEUR</b>	<b>Coordonnées</b>	<b>Modalités d'accueil</b>	<b>Horaires de permanence</b>	<b>Localisation</b>
LABORATOIRE BIOGROUPE VERDUN	03 29 83 41 00	sur RDV	du lundi au vendredi de 7h00 à 12h00 et 13h30 à 18h30 Le samedi de 7h00 à 12h00	Zone du Dragon 55100 Verdun
LABORATOIRE ESPACEBIO BAR LE DUC	03 29 79 21 21	sur RDV	Du Lundi au vendredi de 7h15 à 18h30 et le samedi de 7h45 à 16h00	24 Route de Behonne 55000 Bar-le-Duc
LABORATOIRE ESPACEBIO VERDUN	03 29 88 17 30	sur RDV	les après-midis en semaines (à partir de 14h30) et le samedi matin	2 Avenue du Général de Gaulle 55100 Verdun
LABORATOIRE ESPACEBIO COMMERCEY	03 29 91 13 67	sur RDV	le lundi et mardi de 9h à 11h	98 Rue des Capucins 55200 Commercey
LABORATOIRE GHT Centre Hospitalier de BAR-LE-DUC (CLTV)	03 29 45 86 43	sur RDV	du lundi au vendredi de 11h à 12h	Boulevard d'Argonne 55000 Bar-le-Duc
Maison médicale de SOUILLY Bureau de Madame PAREDES Claire (IDEL)	07 49 29 72 39	sur RDV	le mardi, mercredi et vendredi* de 13h00 à 14h30 * à l'exception du vendredi 21/08/20	8 chemin derrière les jardins 55220 Souilly



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2020

**Présents :** MARCUS Martine, MARCUS Hubert, NICOLAS Christophe, HAZARD Guy, MALJEAN Claudy, VILLEMIN Thibaut

**Absent :** DUVAL Alain

**M. DUVAL Alain a donné procuration à Mme MARCUS Martine**

**Secrétaire de séance :** NICOLAS Christophe

Convocation : 06/10/2020

Affichage : 14/10/2020

### **N° 27-2020 : Adhésion de la commune d'Herbeville au SIELL**

Le Conseil Communautaire,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-18,
- VU l'arrêté préfectoral en date du 10 octobre 1947 portant création du Syndicat Intercommunal d'alimentation des Eaux Laffon de Ladebat,
- VU les arrêtés préfectoraux et inter préfectoraux successifs portant sur
  - L'extension du périmètre du SIEL ;
  - Les modifications des statuts du SIELL et notamment l'arrêté n°2020-1140 du 12 juin 2020 validant les nouveaux statuts qui devient Syndicat mixte des Eaux Laffon de Ladebat – SIELL,
- VU la délibération n° DE\_026\_2020 du conseil municipal d'Herbeville en date du 23 juin 2020 sollicitant son adhésion au SIELL et le transfert, à compter du 1er Janvier 2021, de la compétence Eau dans son intégralité.
- Vu la délibération n° 20.02.20 adoptée par le Comité SIELL lors de son assemblée générale du 8 septembre 2020 par laquelle le comité accepte l'adhésion au SIELL de la commune d'Herbeville avec transfert de la compétence "Eau Potable" (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),

Après en avoir délibéré par 7 voix pour,

Le Conseil Municipal décide **d'accepter** l'adhésion au SIELL de la Commune d'Herbeville avec transfert de la compétence "Eau Potable" (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) ;

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de cette nouvelle adhésion au SIELL soient telles que prévues dans la délibération n° 20.02.20 adoptée par le Comité du SIELL lors de son assemblée générale du 8 septembre 2020.

### **N° 28-2020 : Projet achat unité piscicole**

Le Maire informe l'assemblée de la vente de biens composés de 2 unités forestières, 1 unité agricole et 1 unité piscicole dans le cadre d'une succession. Ces biens sont vendus par la SAFER.

L'unité piscicole d'une superficie de 1 ha 30 est située sur la parcelle ZA 25 (3 ha 28 a 90 ca) en bordure de route entre Varvinay et Savonnières.

Le Maire propose au conseil municipal de se positionner pour acquérir ce site d'étangs dont la vocation actuelle est le loisir de pêche. Cet espace constitue un corridor écologique important, il est donc nécessaire de protéger cet environnement.

Après en avoir délibéré par 7 voix pour,

Le conseil municipal décide de se positionner pour l'achat de ce site, l'acquisition sera actée après connaissance du prix d'achat, des aides possibles et du montage juridique du projet.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer une fiche de candidature auprès de la SAFER ;

### **N° 29-2020 : Adhésion à la fondation du Patrimoine**

Le Maire informe des actions menées par la Fondation du Patrimoine, en déclinant les possibilités d'actions pour mettre en valeur le patrimoine : mécénat des particuliers et des entreprises, les subventions d'abondement, ...

Il propose au Conseil Municipal d'adhérer à la Fondation.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'adhésion
- Charge Le Maire à signer tous documents à cet effet.

### **N° 30-2020 : Renouvellement convention relative à la capture et au transport des animaux**

Le Maire fait part au conseil municipal que la convention passée entre la commune et le Service Départemental d'incendie et de secours relative au transport des animaux errants, à la capture et au transport des animaux blessés ou dangereux est arrivée à échéance.

En l'absence de documents régularisés, les sapeurs-pompiers n'interviendront plus sur la commune.

Après en avoir délibéré par 7 voix pour,

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention relative à la capture et au transport des animaux présentant un risque pour autrui et au transport des animaux recueillis.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la décision précitée.